

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize octobre deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :

FI-7 - Décision
modificative n°1 –
Augmentation des
crédits inscrits pour
la dotation aux
amortissements sur
le budget annexe du
Cinéma Atmosphère

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD,
Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA,
Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN,
Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Najim JEBARI, Christine PIQUET,
Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND,
Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ,
Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI,
Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Jean-Jacques MATZ),
Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Emine CETIN BEDIR (pouvoir à
Anne BURGAUD MOREL), Omrane FELIGHA (pouvoir à Damien ABAD),
Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Marie-Julie JACQUET-
LEVAL (pouvoir à Isabelle ROY DE MONNERON)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Sefa KOCABAS est nommé secrétaire de séance.

M. Sefa KOCABAS, rapporteur, expose au Conseil municipal qu'une
actualisation de l'inventaire des immobilisations du budget annexe du Cinéma
Atmosphère entraîne une réévaluation des dotations aux amortissements. Ce travail
a été réalisé en concertation avec le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax.

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter de 3 560,00 € les
crédits inscrits à l'article 6811 – « Dotations aux amortissements », afin d'ajuster les
crédits budgétaires aux immobilisations recensées.

De plus, afin de constater la réception d'un avoir relatif à un mandat
émis au titre d'un exercice antérieur, il convient d'alimenter l'article 773 à hauteur
de 3 560,00 €.

Objet :
FI-7 - Décision
modificative n°1 –
Augmentation des
crédits inscrits pour
la dotation aux
amortissements sur
le budget annexe du
Cinéma Atmosphère

Détail des mouvements budgétaires

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
042/6811 Dotations aux amortissements	3 560,00 €	
<u>Opération d'ordre</u>	<u>3 560,00 €</u>	
77/773 Annulation mandats sur exercices antérieurs		3 560,00 €
<u>Opération réelle</u>		<u>3 560,00 €</u>
<u>Total Fonctionnement</u>	<u>3 560,00 €</u>	<u>3 560,00 €</u>
Investissement		
040/28131 Amortissement Bâtiment		3 560,00 €
<u>Opération d'ordre</u>		<u>3 560,00 €</u>
21/2188 Autres immobilisations corporelles	3 560,00 €	
<u>Opération réelle</u>	<u>3 560,00 €</u>	
<u>Total Investissement</u>	<u>3 560,00 €</u>	<u>3 560,00 €</u>

Vu l'avis de la Commission Finances et affaires juridiques,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 après les votes du Budget Primitif 2026 et du Budget supplémentaire 2026 du budget annexe du Cinéma Atmosphère pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus ;

- Précise que les crédits seront repris au Compte Financier Unique du Cinéma Atmosphère 2026.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance,

Sefa KOCABAS

Le Maire,

Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 20 OCT. 2026
- par sa publication le 16 OCT. 2026

Le Maire

